

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-71-DE



Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
TOTAL des voix	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024 23 voix : délibération N°77.2024 (abstention de M. André VAIRETTO)

Étaient excusés : Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 71.2024

Objet : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DU POSTE D'ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF ET FINANCIER CATEGORIE C ET B

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le suivi administratif, financier et juridique du SISARC est assuré depuis le 5 septembre 2023 par un agent occupant la fonction de Responsable Administrative et Financière, embauché directement par le SISARC et mettant un terme partiel à la convention de mutualisation des moyens avec la CA Arlyseré initiée par délibération en date du 28 novembre 2018.

La création de ce poste par délibération en date du 18 janvier 2023 a permis de structurer le syndicat avec l'accueil futur d'une alternante, de 3 ingénieurs en projet GEMAPI et d'un directeur.

Compte-tenu du développement du SISARC et de la convention de transfert des digues incluant un programme de travaux évalué à 46 millions d'euros d'ici 2029, et afin de répondre aux nécessités de services, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent d'assistant(e) administrative et financière, à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) et des rédacteurs (catégorie B).

Les publicités des vacances d'emplois seront prochainement effectuées auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Compte-tenu de la spécificité de cet emploi supposant une grande polyvalence, il peut être utile d'envisager le recrutement d'agents contractuels. En effet, le recrutement d'agent contractuel de catégories C et B est possible, en vertu de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Monsieur le Président propose dès lors au Conseil Syndical de préciser les conditions de ces recrutements.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la création d'un emploi comme indiquée ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-71-DE

Berger
Levrault

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU.

Le secrétaire de séance,
Nicolas ROCHE.

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr